

Journal du Lot 10^c

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 34	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

A Londres, une conférence anglo-russe vient de s'ouvrir. — A Dusseldorf, les accords de la Micum sont renouvelés. — L'Allemagne déclare vouloir collaborer à l'application des recommandations des experts. — Les révélations de la « Gazette de Voss » sur les armements clandestins. — La Grèce en République.

Lundi s'est ouverte à Londres une conférence ayant pour objet de régler les questions en litige entre la Grande-Bretagne et la Russie.

La nécessité de cette réunion diplomatique, M. Mac Donald l'avait marquée dans sa toute première déclaration ministérielle.

Elle est la conséquence inévitable de la reconnaissance de jure du régime des Soviets par l'Angleterre.

Dores et déjà, on prévoit que les négociations seront laborieuses.

1^o Elles sont d'abord d'ordre économique : il s'agit de régler la question des dettes de guerre et d'avant-guerre de la Russie ;

2^o il importe d'apporter une solution aux réclamations des sujets britanniques résidant en Russie et dont les biens furent confisqués ;

3^o enfin, il convient d'examiner la possibilité d'octroyer aux Soviets les crédits qu'ils sollicitent pour stabiliser leur monnaie.

La partie politique comporte :

1^o l'examen et la mise en harmonie des traités déjà existant entre la Russie et la Grande-Bretagne, traités au nombre d'une centaine ;

2^o l'étude du désarmement de la Mer Noire ;

3^o le problème de la Bessarabie.

Voilà un programme des plus chargés.

L'article le plus controversé sans doute sera celui des garanties à donner aux banquiers anglais.

Ceux-ci ont posé, en effet, tout un ensemble de conditions importantes à la restauration du crédit russe.

Elles se ramènent aux suivantes :

1^o Mise en vigueur d'un code civil approprié, création de cours de justice indépendants et reconnaissance du principe de l'insaisissabilité des contrats privés ;

2^o Garantie qu'à l'avenir la propriété privée sera en toutes circonstances affranchie du danger de confiscation par l'Etat ;

3^o Engagement du gouvernement de Moscou qui n'interviendra jamais dans les transactions entre banquiers, industriels et commerçants britanniques, d'une part, et les institutions privées ou les particuliers russes, de l'autre ;

4^o Cessation de toute propagande contre les institutions des autres pays et, notamment, de ceux auprès desquels le gouvernement soviétique cherche une assistance quelconque.

Le bref aperçu qui précède démontre tout l'intérêt que présente pour la France la Conférence de Londres.

Si elles ne nous touchent pas directement, les conversations anglo-russes n'en traitent pas moins des problèmes qui se posent également pour nous.

De plus, l'attitude qu'adopteront, en la circonstance, les Soviets nous éclairera sur la confiance plus ou moins grande qu'on peut leur accorder.

Ainsi que nous le faisons prévoir, les contrats passés le 23 novembre entre la M. I. C. U. M. et les propriétaires de la Ruhr et qui venaient à échéance le 15 avril, ont été prorogés pour une durée de deux mois, c'est-à-dire jusqu'au 15 juin.

Il faut se féliciter de cette nouvelle.

Et il convient de s'en réjouir pour les raisons mêmes qu'expriment les journaux allemands des territoires occupés.

Seuls, les milieux intransigeants et ultra-nationalistes d'Outre-Rhin pouvaient souhaiter et réclamer l'annulation des accords relatifs aux livraisons de charbon au titre des réparations.

Mais les Allemands qui comprennent l'exacte condition économique du pays ne pouvaient vouloir la non-prorogation.

La prolongation des accords empêchera le retour à la misère et le chômage.

A noter également le fait que certaines conditions posées par les industriels ont été accueillies favorablement : c'est là la preuve de l'esprit de conciliation qui anime les milieux de l'occupation.

Quant à la durée de l'accord, deux mois, elle signifie que ce délai paraît suffisant pour mettre au point les négociations qui vont commencer entre le Reich et les Alliés.

Autrement dit, d'ici le 15 juin, les accords cesseront d'être nécessaires parce que des décisions générales auront pu être prises sur la base des rapports des experts.

C'est, du moins, ce qu'on espère.

A cette bonne nouvelle qui vient de Dusseldorf, s'en ajoute une autre qui vient de Berlin.

Le gouvernement allemand s'affirme prêt à collaborer avec les Alliés pour appliquer les recommandations des experts.

Cette décision a été prise après une longue et minutieuse délibération, non seulement de tous les ministres du cabinet de Berlin, mais de tous les Présidents de Conseil des divers Etats allemands.

On peut donc dire que l'Allemagne en sa totalité, par la voix de ses représentants qualifiés, se prononce pour la collaboration avec les alliés.

Cette décision de sagesse, des raisons impérieuses, d'ordre financier en particulier, l'ont dictée à l'Allemagne.

La crise du crédit, loin de s'atténuer, ne cesse de s'aggraver et la monnaie allemande voit s'accroître sa dépréciation.

Ce fait a dû peser incontestablement sur la résolution des dirigeants du Reich.

Stoïcisme qu'il en soit, le cabinet Marx-Stresemann paraît s'engager, encore que contraint et forcé, dans la voie de l'exécution.

Jusqu'à quel point cette évolution est-elle sincère ?

Le Reich nous a donné de telles preuves de sa mauvaise foi que nous aurions tort de prendre à la lettre toutes ses promesses.

Ne les décourageons pas ; soit ! Mais accueillons les avec prudence et discernement !

C'est encore le meilleur moyen de n'être pas dupé une fois encore.

Nous ne pouvons, en effet, oublier, alors même que l'Allemagne officielle paraît s'incliner, qu'il est une autre Allemagne, plus discrète, une Allemagne occulte qui ne laisse pas de constituer une grave menace pour la paix.

Les correspondants en Allemagne des journaux français nous apportent, chaque jour, des renseignements de plus en plus précis sur l'exacerbation de l'esprit de revanche chez nos anciens ennemis et sur les manifestations militaires auxquelles ils se livrent.

A son tour, la Gazette de Voss vient de faire des révélations importantes sur le nombre des effectifs et l'armement des sociétés nationalistes allemandes.

Il y a, d'après la Gazette de Voss, six partis politiques différents qui méritent cette étiquette, ainsi que 73 associations, dont une partie seulement possède des armes.

En dehors du parti « deutsche volkische » le parti national socialiste de Hitler, il y a le parti allemand socialiste, le parti allemand social, le parti volkische social, le parti ouvrier de la grande Allemagne, le parti allemand, tout court.

Les principales organisations d'extrême-droite sont :

L'organisation Consul, qui a son centre à Rostock, pour le nord de l'Allemagne, et à Munich pour le sud. Ehrhardt est à la tête de ce dernier ;

La Société Viking et la Société Blucher se sont jointes récemment à l'organisation Consul, qui compte 10.000 membres. Ceux-ci sont armés, dans le nord de l'Allemagne, à Brême, Hambourg et Lubeck.

L'Union de combat volkische, dont Hitler est le chef, a absorbé de nombreuses sociétés de gymnastique, ainsi que l'Union Oberland ; elle compte 10.000 membres dans le nord et 10.000 dans le sud ; seule la section bavaroise est organisée militairement.

L'Union des sociétés patriotiques compte 30 sociétés différentes, fortes de 20.000 hommes en Bavière, 12.000 dans le nord, pour la plupart des employés et ouvriers. Ce groupement a absorbé différentes organisations rattachées à l'Union des agriculteurs, ainsi qu'aux anciennes milices de l'Orgesch ; il compte trois régiments

allemands à Berlin et 20 dans le Mecklembourg.

Le Casque d'acier, issu de l'ancienne société des Combattants du front, a des groupes locaux dans toute l'Allemagne. Son effectif est de 200.000 hommes.

L'Ordre des Jeunes-Allemands a une trentaine de sections locales avec 100.000 membres : il ne possède pas d'armes.

L'organisation Rohrbach est en pleine dissolution et ne compte plus que 500 membres dans le Mecklembourg et 300 à Munich.

Les renseignements, les chiffres qui précèdent établissent mieux que de longs commentaires la réalité de la menace pangermaniste, que nous ne saurions négliger.

Ainsi que nous le faisons prévoir, le peuple grec s'est prononcé à une majorité énorme pour le régime républicain.

Environ 75 0/0 des électeurs donnèrent, en effet, leurs suffrages au changement de régime.

En présence de cet événement, on pourrait se demander quelle en est la valeur.

Il est douteux que, en quelques mois, tant de citoyens grecs aient pu modifier radicalement leurs convictions.

Ce qui paraît le plus probable, c'est que le peuple grec est allé à la République parce qu'il y a vu le seul moyen de se dégager des embarras extrêmes où le royaume Constantinien l'avait placé.

Notons d'ailleurs que le plébiscite s'est déroulé dans des conditions d'absolue sincérité : les dirigeants du régime républicain, avaient tenu à donner toutes les garanties de loyauté de vote aux tenants du royaume.

Ce qu'il faut souhaiter, maintenant que le verdict populaire est rendu, c'est que la réconciliation générale se produise en Grèce et que ce malheureux pays puisse sortir du chaos où l'ont plongé les dissensions intimes.

M. D.

INFORMATIONS

Les travaux des Experts

Le Reich accepte leurs conclusions

Le cabinet d'Empire a décidé d'accepter le rapport des experts comme base des négociations et d'en informer la commission des réparations.

M. Mac Donald approuve le projet en entier

A la Chambre des Communes, M. Mac Donald a déclaré que le gouvernement britannique attaché une grande importance au fait que l'accord s'est fait sur les recommandations des experts, lesquelles pourraient être appliquées immédiatement ; qu'il est prêt, pour sa part, à accorder son appui au projet dans son entier à condition que toutes les parties intéressées soient prêtes à en faire autant.

M. Mac Donald a ajouté que le 10 de ce mois, il a informé tous les gouvernements intéressés, y compris les Etats-Unis, du point de vue du gouvernement anglais.

La situation politique en Allemagne

Toutes les tentatives en vue d'amener une entente entre le centre allemand et le parti populiste bavarois ayant échoué, on considère comme certain la démission du docteur Emminger, ministre d'Empire de la Justice, qui appartient au parti populiste bavarois. Le Vorwaerts déclare que le chancelier Marx se chargera lui-même du portefeuille de la Justice. On déclare enfin que le parti du centre se propose de fonder à Munich un organe du parti.

Concurrence

Le « Mittag », de Dusseldorf, reproduit une information émanant de la « Dewia » (société pour la protection des intérêts de l'industrie allemande à l'étranger), d'après laquelle le gouvernement de l'Afrique du Sud a passé à la firme Krupp une com-

mande de 6.000 tonnes de rails de chemins de fer.

Une autre entreprise de la Ruhr, que cette information ne désigne pas nommément, participerait à l'exécution de ce matériel.

Le « Mittag » constate que la firme allemande a été préférée aux entreprises anglaises pour avoir consenti un rabais de 30 schillings par tonne sur les prix demandés par l'industrie allemande.

La ratification du traité turco-allemand

L'Assemblée nationale d'Angora a ratifié, à l'unanimité, le traité turco-allemand.

La question des dettes interalliées

On sait que la minorité des membres de la Commission de consolidation des dettes estime que l'on a déjà accordé à tous les pays débiteurs un délai assez long, et que l'heure serait venue pour l'Amérique d'informer ces pays débiteurs qu'elle désire connaître leurs dispositions à l'égard de la consolidation de leur dette.

Toutefois, comme ce n'est là que le point de vue de la minorité, il y a lieu de penser que la Commission persistera dans son attitude d'attente.

Un complot en Hongrie

D'après une information de source viennoise, l'amiral Horthy, régent de Hongrie, devait être l'objet d'un attentat ; mais la police en ayant été avisée au dernier moment réussit à arrêter trois individus armés de revolvers qui se tenaient prêts à différents endroits du parcours que l'amiral Horthy devait suivre pour se rendre du château royal au théâtre.

L'attentat aurait été préparé à Vienne.

Les inculpés font des aveux

La police de Budapest a arrêté le nommé Alexandre Staron, ouvrier métallurgiste, 23 ans, et d'autres individus. Les inculpés ont reconnu que Staron avait l'intention de commettre un attentat contre le régent. Staron déclara qu'il était anarchiste. Les deux autres individus n'auraient été que ses confidentes.

Le sacre des souverains serbes

Les journaux annoncent que le couronnement du roi Alexandre et de la reine Marie aura lieu cet été au monastère de Gitcha, ancienne basilique des rois serbes, dont la restauration se poursuit activement.

En Russie

M. Zinoviev refuse d'autoriser les nouvelles distributions de vivres qui sont instamment réclamées par les sans-travail pour eux-mêmes et pour leurs enfants abandonnés.

L'insurrection gagne du terrain en Turkestan. Les troupes rouges ont évacué, après des combats acharnés, toute la région de Samarkande.

Le retour de M. Trotsky, rendu nécessaire pour apaiser les récriminations des soldats de l'armée rouge, provoque déjà des frictions avec M. Frounze. M. Trotsky s'oppose, notamment, à certaines mutations dans le haut commandement qui sont considérées comme dirigées contre lui.

Un sursis pour les condamnés de Kiev. L'exécution de la sentence prononcée par le tribunal de Kiev contre les professeurs du centre d'action a été suspendue et le dossier remis au procureur du tribunal suprême de Kharkov.

Nouvelles arrestations

On mande de Moscou le 14 avril, que les membres des Comités des partis démocratique et menchevik de Tiflis ont été arrêtés.

Les Soviets reprendraient les mines de l'Oural et l'Altai

Une information de Moscou à la « Gazette de Francfort » confirme la nouvelle d'après laquelle le Conseil supérieur de l'économie nationale à Moscou aurait décidé de transférer à l'administration de l'Etat soviétique les mines des régions de l'Oural et de l'Altai, qui étaient exploitées jusqu'à l'heure actuelle par le groupe anglais Urquhart.

Les affaires roumaines

M. Duca, ministre des affaires étrangères de Roumanie, a eu, mardi matin, un entretien avec M. de Peretti de Rocca, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

La rupture diplomatique entre le Vatican et l'Argentine

Conformément à l'opinion que nous avons exprimée, le rappel du ministre argentin Garcia Mansilla est considéré comme une rupture diplomatique entre l'Argentine et le Vatican.

Cette rupture fut déterminée par le refus du pape de nommer archevêque de Buenos-Ayres le candidat ministériel Mgr d'Andrea. Le nonce à Buenos-Ayres a été également rappelé.

Tremblement de terre au fond du Pacifique

Les sismographes de l'observatoire de West Bronwich, ont enregistré des oscillations indiquant qu'un tremblement de terre d'une extrême violence se serait produit sur une distance de 7.000 à 8.000 milles, probablement au fond de l'Océan Pacifique.

Ce tremblement de terre serait plus violent que ne l'a été celui qui ravagea le Japon.

Tamponnement

Le train 31, venant de Paris, a tamponné en gare de Saint-Etienne 15 wagons de marchandises et le train de marchandises 4101, qui manœuvrait en gare.

La machine du train 31 a été renversée. Cinq voitures ont déraillé, ainsi que la machine du train tamponné.

Le mécanicien du train tamponneur a été tué.

Quelques agents ont été blessés ainsi que deux voyageurs, un Anglais et un Espagnol, qui purent continuer leur voyage après pansement.

On peut faire le tour du monde en avion

L'aviation italienne prépare une expédition autour du monde pour rivaliser avec les aviateurs américains et anglais. Le capitaine Ferrarini, qui effectua brillamment le raid Rome-Tokio, serait le chef de l'escadrille. Tous les appareils seraient de marques italiennes.

On peut aussi le faire à pied

Tandis que des aviateurs partis d'Angleterre, d'Amérique et d'Italie tentent de faire le tour du monde, un Hollandais et sa femme, plus modestes dans leur moyen de locomotion, ont entrepris de parcourir à pied toutes les terres de la planète.

Après avoir visité la Belgique, la France, la Suisse, l'Italie, l'Espagne, les voici à Gibraltar. Un message adressé de cette ville annonce qu'ils ne se sentent nullement fatigués. Ils comptent mettre 6 ans à accomplir leur randonnée mondiale.

Trois lois promulguées à l'« Officiel »

Le « Journal officiel » promulgue :

La loi portant réforme du régime des pensions civiles et des pensions militaires.

La loi modifiant la loi du 21 octobre 1919 sur les régimes des retraites des ouvriers des établissements de l'Etat.

La loi accordant au ministère de l'Intérieur un contingent annuel de croix de la Légion d'honneur, destiné à récompenser les services rendus par les maires de France et d'Algérie.

Tirages financiers

Communes 6 0/0 1923

Le n° 610.041 est remboursable par 1.000.000 de fr.

Le n° 198.632 est remboursable par 100.000 fr.

Le n° 87.658 est remboursable par 50.000 fr.

Le n° 1.114.173 est remboursable par 25.000 fr.

100 n° sont remboursables par 1.000 fr.

CHRONIQUE LOCALE TROP DE PARTIS !

Les portes de la Chambre sont fermées : les députés sont rentrés dans leurs circonscriptions pour tenter de défendre, de conserver leur siège législatif.

Certes, ils ont fort à faire ; dans tous les départements la lutte est vive. Les candidats qui veulent ceindre l'écharpe sont nombreux. Il faut croire que le métier a du bon.

Et tous les candidats clament leur ardent amour de l'électeur : ils n'ont qu'une ambition, disent-ils : celle de rendre la France plus grande, plus belle, plus riche.

En cette période de Pâques, ils auraient même jusqu'à faire une distribution de coque, quittes, demain, une fois réélus, à voter des impôts nouveaux.

Dans tous les cas, les électeurs, en France doivent être perplexes !

Les candidats sont, en général, trop nombreux, et bien que l'on dise, plus il y en a, mieux on choisit, il est difficile de faire un choix, parce que tous promettent de réaliser le bonheur, d'établir le paradis sur terre.

Veut-on savoir le nombre de partis en présence qui ont l'intention très louable de rendre heureux tous ces électeurs, femmes et enfants compris ?

Il y en a, jusqu'à ce jour, 14 ! En voici la liste par lettre alphabétique :

1^o L'action française et l'Union nationale revisionniste ;

2^o L'Appel au peuple ;

3^o L'Action nationale républicaine ;

4^o La Fédération républicaine ;

5^o La Fédération des républicains démocrates ;

6^o Le parti républicain démocratique et social ;

7^o La Fédération des républicains renouveau ;

8^o Le parti radical national ;

9^o Le parti radical et radical-socialiste ;

10^o Le parti républicain socialiste ;

11^o Le parti des socialistes chrétiens ;

12^o Le parti socialiste unifié ;

13^o L'Union socialiste communiste ;

14^o Le parti socialiste moscovite ;

Jadis, on se contentait de 2 ou 3 partis ; mais jadis, c'est le passé ; ce sont les vieilles « barbes » qui en parlent.

Cependant, jadis, on était républicain ou réactionnaire, laïque ou antilaïque ; la classification était nette, précise.

Chacun, selon ses sentiments, se faisait un point d'honneur d'être de l'un ou l'autre parti.

Et maintenant, la roue de la machine politique a tellement tourné, qu'elle s'est détraquée, et qu'elle tourne à l'envers !

Malin est celui qui comprend quelque chose dans le mêlé-mélo politique : celui-là en profite et c'est ainsi qu'on est ahuri d'apprendre que les plus féroces ennemis des sinécures, s'empressent d'en accepter une !

Le grand nombre de partis permet de pareilles combinaisons ; ce que, hier nous qualifions de capitulation de conscience, n'est plus aujourd'hui, qu'un fait tout naturel.

C'est le meilleur « grimpeur » qui, dans les fêtes foraines, décroche la montre, le portemonnaie contenant cent sous, la paire de canards qui sont accrochés au bout du mât de cocagne !

En vérité, les électeurs sont bien à plaindre, car ils finissent par ne plus se reconnaître dans ces 14 partis qui, tous, lui promettent la lune et le soleil et qui, en réalité, ne lui donneront rien !

LOUIS BONNET.

Votes de nos Députés

Sur le projet de loi modifié pour la 3^e fois, relatif au régime fiscal applicable au petit commerce et à la petite industrie, les députés du Lot ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 419 voix contre 91.

Enregistrement

Notre compatriote M. Jean Calmeilles, de Cazals, surnuméraire de l'enregistrement dans le département du Nord, vient d'être nommé receveur Nos félicitations.

Justice de paix

M. Lujan (Pierre-Clément-André) est nommé greffier de la justice de paix de Luzech en remplacement de M. Bories, démissionnaire.

Gendarmerie

M. Garrigues, gendarme à pied à Montaigne (Tarn-et-Garonne), est nommé chef de brigade de 4^e classe à Lalbenque.

M. Moncoulié, chef de brigade à Lalbenque, passe à Larroque (Lot-et-Garonne).

M. Mouchague, gendarme à pied à Assier est nommé chef de brigade de 4^e classe et affecté à Latronquié, en remplacement de M. Fournié, retraité.

Tabacs

M. Paysot, vérificateur de 8^e classe de la culture des tabacs à la direction de Cahors, est élevé à une classe supérieure de son grade. Félicitations.

AURONT-ILS TORT ?

Depuis que la campagne électorale est ouverte, depuis que les candidats visitent les électeurs, tout le monde lit, certainement, avec intérêt, les comptes rendus publiés sur ces visites dans les divers journaux. Et c'est, en toute franchise, que nous déclarons que notre excellent confrère et ami Gau, est un maître dans l'art de présenter aux lecteurs de la « Dépêche » les résultats de ces visites.

C'est, en effet, un travail laborieux et souvent ingrat que celui qui consiste à répéter la même chose ; succès, encore succès, toujours succès. Bravos, acclamations, ovations. Eloquent, admirable, émouvant. Sympathie, amitié, confiance. Tout cela est beau, mais ça doit finir par devenir pénible pour amalgamer tous ces qualificatifs, superlatifs. Nous le répétons, notre confrère Gau s'en tire à merveille, et c'est avec intérêt qu'on lit ses comptes rendus, surtout si ceux-ci sont d'une réelle exactitude.

En période électorale, il est vrai, un peu d'exagération est permise dans la louange. Multiplier par 2, 3 ou 4 le nombre des électeurs présents à une réunion ; affirmer qu'un bafouilleux a été d'une élocution rare, c'est admis, et pardonné d'avance puisqu'au mieux cela ne fait de mal à personne.

Les électeurs qui ont assisté aux réunions peuvent rester pensifs en lisant les comptes rendus, mais cela n'a pas d'importance. C'est ce qu'on appelle, professionnellement, établir le courant d'opinion.

Mais à cela, il y a un défaut : si l'exagération dans l'éloge est acceptée, elle ne l'est pas dans la critique. Alors que notre confrère affirme que les candidats du Cartel des gauches sont l'objet de réceptions enthousiastes, — ce dont nous ne nous permettrons pas de douter, — il annonce que les autres candidats MM. Delport et Delmas ont été reçus, dans le canton de Castelnaud, lundi, très mal, qu'ils n'ont même pas été reçus, « que les populations ont fait le vide autour d'eux, qu'ils ont été réduits à aller, tristes pèlerins, le long des routes et des chemins, quêmant quelques mots d'encouragement ; qu'ils ont recueilli d'amères critiques. »

Heu ! heu ! ça c'est aller un peu fort ! Et cette fois, nous croyons que le compte rendu n'est pas l'expression exacte de ce qui s'est passé dans les communes du canton de Castelnaud, et dans les communes du canton de Limogne.

Nous croyons que le contraire est plutôt vrai.

Mais que peuvent penser les électeurs de ces communes : s'ils disent le mot du jour : « bourrage de crânes, on se L. de nous, » auront-ils tort ?

L. B.

A PROPOS

d'organisation et d'hygiène hospitalière

Tel est le titre d'un bref opuscule que notre excellent compatriote et ami M. Paul Garnal, adresse à M. de Monzie, sénateur, Maire de Cahors, à MM. le Directeur et Administrateurs, à MM. les Médecins et Chirurgiens de l'Hôpital-Hospice de Cahors.

Dans un rapide exposé, M. Garnal décrit la fonction et le rôle social qui est imparté aux Hôpitaux et aux Hospices dans la Société moderne.

Il constitue la base même de l'Assistance et le point d'attache indiqué pour la centralisation des efforts humanitaires : lutte antituberculeuse, croisade antituberculeuse, campagne anticancéreuse, protection des mères et des enfants, etc., etc.

L'évolution de la médecine sociale, l'orientation de la médecine vers la prévention et la prophylaxie, multiplieront le nombre des hospitalisations à titre gratuit et à titre payant. Il faudra prévoir au sein même des Hôpitaux l'isolement et l'hospitalisation obligatoire des malades contagieux.

La Société moderne aura bientôt en matière hospitalière, des besoins impérieux nouveaux à satisfaire.

Il faut prévoir l'installation de services de contagieux conformes aux règles de l'hygiène hospitalière mo-

derne, la construction de pavillons d'isolement et la pratique de la désinfection en cours de maladie.

Il faut prévoir la suppression des salles communes et la substitution de chambres à un ou plusieurs malades. Mais il s'agit ici de chambres confortables disposant de tout le confort de l'hygiène moderne.

Le Touring-Club a établi le type de la chambre d'hôtel moderne pour recevoir les touristes et les étrangers, les pères, les mères, les enfants de chez nous, devront-ils être moins bien et moins confortablement installés à l'Hôpital ?

C'est une modification totale et une modernisation complète de tous nos établissements hospitaliers qu'il faut prévoir.

Pour cela il est nécessaire que toutes les Commissions des Hôpitaux établissent un programme d'avenir, qu'elles élaborent le plan d'aménagement et d'agrandissement des Hôpitaux. Il appartiendra aux Municipalités de faire dresser le Plan de ville qui en permettra la réalisation dans l'avenir.

Ajoutez à cela des aperçus nouveaux : sur le mode de constitution des Bureaux de bienfaisance et des Commissions administratives des Hôpitaux, sur l'utilisation des salles militaires, sur l'organisation des services médicaux, chirurgicaux et pharmaceutiques, et vous aurez une idée des problèmes à l'ordre du jour signalés dans cette étude.

M. Paul Garnal termine son opuscule par un aperçu sur les nécessités d'organisation « du service social à l'Hôpital. »

Les malheurs qui accablent l'humanité, exigent d'autres secours que celui du médecin, du chirurgien et du pharmacien, il faut l'aide de l'hygiène, de l'alimentation, du logement sain, du repos et d'un minimum de ressources pécuniaires.

La Société se doit à elle-même de mettre tout cela au service et à la disposition de la partie de l'humanité déchirée par la maladie et le malheur.

C'est là un effort incessant et permanent que doivent poursuivre sans interruption les œuvres de solidarité sociale et le comité antituberculeux qui devient un véritable comité d'éclipse.

Il ne nous a pas paru sans intérêt d'apporter notre concours à l'effort local d'action sociale et de stimulation administrative ébauché par M. Garnal.

Cet effort mérite d'être retenu et intensifié.

L. B.

La Légion d'honneur et les maires

La loi instituant un contingent annuel de croix de la Légion d'honneur pour les maires, est promulguée.

Aux termes de cette loi, chaque année à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, en dehors des maires et des députés, la loi du 16 août 1920, un contingent de 120 croix de chevalier de la Légion d'honneur est attribué au ministre de l'intérieur pour récompenser les services rendus par les maires de France et d'Algérie en fonctions, et par ceux qui sont restés en fonctions après le 1^{er} août 1914.

Ce contingent devra être réparti de la façon suivante : 100 croix seront attribuées à des maires comptant au minimum trente ans de fonctions de maire.

Pour les 20 croix supplémentaires, il pourra être tenu compte des services exceptionnels. Le contingent sera doublé les deux premières années.

A PROPOS

des nouvelles ressources fiscales

L'attention des contribuables est attirée sur les articles 51 et 52, 1^{er} alinéa, de la loi du 22 mars 1924, ainsi conçus :

ART. 51. — Aucune poursuite ne sera exercée, aucune amende fiscale ne sera répétée contre les redevables qui, ayant, avant la promulgation de la présente loi, omis de souscrire des déclarations d'impôts ou souscrit des déclarations insuffisantes, ou encore indiqué dans des actes portant mutation entre vifs de propriété ou de jouissance de biens, immeubles ou de fonds de commerce, des prix inexacts, auront spontanément, dans les six mois de cette promulgation, réparé leurs omissions ou rectifié leurs déclarations antérieures.

Cette disposition ne s'appliquera pas en matière de contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

ART. 52. — S'il est établi que le contribuable a agi dans le but de se soustraire frauduleusement au paiement total ou partiel des impôts, soit qu'il ait volontairement omis de faire sa déclaration dans les délais prescrits par la loi concernant l'impôt général sur le revenu, les impôts cédulaires et l'impôt de mutation par décès, soit qu'il ait volontairement dissimulé une part des sommes sujettes à l'impôt, il sera passible, indépendamment des sanctions fiscales établies par les lois en vigueur, d'une amende de 1.000 à 5.000 francs, à la condition, en cas de dissimulation, que l'insuffisance atteigne au moins 10 pour 100.

La distribution des cartes électorales à domicile

M. de Selves, ministre de l'intérieur, va conférer prochainement avec M. Loucheur, ministre du commerce, et des P. T. T., pour arrêter, d'accord avec lui, les termes d'une circulaire

qui va être adressée aux maires en vue de l'application de la loi relative à la distribution des cartes électorales à domicile.

Dans cette circulaire des indications précises seront données aux maires et aux agents des postes pour que la distribution des cartes aux électeurs soit faite dans les meilleures conditions de rapidité et de sécurité. C'est ainsi que les facteurs devront avoir rendu aux maires la veille des élections, toutes les cartes électorales qui n'auraient pu toucher leurs destinataires.

Commission départementale

Réparations à la caserne de gendarmerie de Cahors. — La commission départementale approuve en principe la soumission, en date du 5 avril 1921, par laquelle M. Dournès entrepreneur à Figeac, s'engage à exécuter à la caserne de gendarmerie de Cahors des travaux de réparations s'élevant à la somme de 9.663 fr., soit une augmentation de 2.436 fr. sur les crédits inscrits au budget à cet effet.

Cette approbation est subordonnée au vote du conseil général concernant l'augmentation de 2.436 francs.

Jardin et grille du palais de justice de Cahors. — M. Orliac, président de la commission, déclare que la municipalité de Cahors prendrait à sa charge le jardin situé devant le palais de justice sous réserve que le département assurerait la mise en place d'une clôture allant du boulevard Gambetta à la rue Emile-Zola. Le montant des frais s'élevant à la somme de 28.138 francs, la commission trouve exagéré ce devis. De nouvelles propositions seront soumises par la municipalité à l'assemblée départementale.

La commission attire l'attention de la municipalité sur la nécessité d'une grille uniforme, celle-ci étant placée pour raison d'embellissement. M. Orliac s'entendra à ce sujet avec la ville de Cahors.

Hyménées

Lundi, a été célébré le mariage de Mlle Andrée Rajade, fille du sympathique professeur à l'Ecole primaire supérieure de Cahors avec M. J.-B. Billières, receveur surnuméraire de l'enregistrement à Valence (Drôme).

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Salubrité de la Ville

AVIS

Pour la propreté et la salubrité de la ville, les habitants sont invités à ne déposer les ordures sur la voie publique, que le soir à partir de 22 heures en été, et 21 heures en hiver, ou le matin avant le passage des tombereaux. Il leur est recommandé de ne pas vider leurs ordures après le passage des tombereaux.

Si les balayeurs, ou les tombeliers ne passaient pas tous les jours, les habitants, voudront bien le signaler aux agents au moment de leur tournée dans le quartier.

Des procès-verbaux seront dressés contre les personnes qui déposeront des ordures après le passage des voitures, ainsi que contre celles qui les jeteront par les fenêtres.

Nota. — Il n'y aura plus d'avertissement, toute infraction constatée fera l'objet d'un procès-verbal.

AVENIR CADURCIEN

« L'Avenir Cadurcien » donnera un concert sur les Allées Fénélon le dimanche 20 courant, jour de Pâques, de 16 heures à 17 heures.

La Société s'excuse auprès du public Cadurcien de son trop long silence qui a été motivé par un déménagement. L'Avenir Cadurcien a en effet quitté la rue du Château-du-Roi et pris possession d'un bâtiment confortable, rue Fénélon, ancienne Ecole Communale.

A cette occasion, la Commission et les membres exécutants tiennent à remercier la municipalité et le Conseil municipal ainsi que le Conseil d'administration du Bureau de Bienfaisance, à qui appartient ce bâtiment. Grâce à leur obligeance et au bon vouloir qu'ils lui ont témoigné une fois de plus, l'Avenir a une salle de répétition et une salle de réunion propres et bien aménagées. Cette marque de sympathie jointe à celle que le public Cadurcien lui a donné en prenant un nombre important de cartes de membres honoraires, seront pour notre vieille Société Musicale un précieux encouragement.

A tous, elle dit merci.

La Commission.

PROGRAMME DU DIMANCHE 20 avril
Spearmint, p. r. Turine.
Léda, valse (1^{re} audition). Allier.
Miss Helvet, fant. (1^{re} audition). Audran.
Smartouze, polka (1^{re} audition). Popy.
Salut au 8^e. Petit.
(défilé avec tambours et clairons).
Allées Fénélon, de 16 h. à 17 h.

Fête de bienfaisance

Ainsi que nous l'avons annoncé, la grande fête de bienfaisance organisée par le Syndicat des marchands forains de Cahors et de la région aura lieu sur les Allées Fénélon les 31 mai, 1^{er} et 2 juin.

Cette fête promet d'être très brillante.

Les organisateurs prient les commerçants qui voudraient contribuer à cette œuvre de bienfaisance en louant une case de réclame dans le programme, de vouloir bien s'adresser au secrétaire du Syndicat, au siège social, Café de Bordeaux.

Nécrologie

Nous apprenons avec un vif regret la mort de Mme Marie Delville, née David, décédée à Cahors, à l'âge de 57 ans, qui était ouvrière à l'imprimerie du Journal du Lot, depuis 15 ans.

Les obsèques seront célébrées vendredi matin, à 8 heures.

Nous adressons à la famille nos bien vives condoléances.

Mercredi est décédé à Cahors, à l'âge de 50 ans, M. Guillaume Rescoussié, employé d'octroi.

Cette mort a vivement ému les chefs et les collègues de M. Rescoussié qui jouissait d'une vive sympathie dans notre ville.

A sa veuve, à ses enfants, à la famille, nous adressons nos bien sincères condoléances.

Tribunal correctionnel

A l'audience de mercredi, a comparu le nommé Cogneau, ouvrier typographe, qui fut arrêté, dimanche, pour ivresse, et outrages aux agents.

C'est un récidiviste qui a déjà subi 4 condamnations. Le tribunal le condamne à 1 mois de prison et pour outrages aux agents et à 5 francs d'amende pour ivresse.

A qui la trottinette ?

Une trottinette d'enfant a été oubliée dans la salle d'attente du bureau de poste. La réclamer.

Mouvement des vins

Le mouvement des vins dans le Lot pendant le mois de mars 1924 a été le suivant :

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 16.970 hectol. Antérieurs à la campagne : 78.190 hectol.

Quantités de vins soumise au droit de circulation : 15.659 hectol. Antérieurs à la campagne : 67.310 hectol.

Stock commercial existant chez les marchands en gros : 8237 hectol.

CHRONIQUE SPORTIVE

Vel-auto-lotois

Le Vel Auto Lotois fête dimanche 20 avril, l'inscription du 100^e de ses membres. Le Conseil d'administration prie instamment tous les membres de se trouver à 4 h. 1/2, le 20 avril au soir devant le siège social, Boulevard Gambetta, n° 93.

Une manifestation aura lieu avec les autos appartenant aux sociétaires. Tous les membres trouveront place dans ces voitures. Le départ aura lieu à 5 h. très précises.

La presse est invitée à cette manifestation et des places dans les voitures seront réservées pour ses représentants.

de convocation, aussi tous les membres, sans raison majeure, doivent relever de leur présence, cette réunion.

Le Conseil d'administration.

Le Comité d'organisation du circuit Griffon du 4 mai 1924, vient d'arrêter l'itinéraire de cette course qui laissera son excellent souvenir sur tout le parcours, l'itinéraire détaillé paraîtra sous peu. D'ores et déjà nous pouvons donner la distance.

Course départementale, 75 km. ; Course Nationale, 185 km.

La liste des prix qui sont très nombreux et très intéressants paraîtra sous peu.

Les coureurs recevront d'ici deux ou trois jours le règlement, la liste des prix et le bulletin d'engagement. Ceux qui auraient été omis, sont priés de s'adresser à M. Lestandi, chef délégué, consul de l'U. V. L., qui transmettra.

Le Conseil d'administration engage fortement ses coureurs de se faire inscrire pour le brevet militaire des 50 km. organisé par l'U. V. L., le dimanche, 27 courant.

Cette manifestation sportive étant d'un grand intérêt pour les jeunes gens, nous serions heureux de voir nos coureurs bien représentés dans cette épreuve.

Exposition Coloniale de Strasbourg

Juillet-Octobre 1924

Cette Grande manifestation nationale s'annonce sous de heureux auspices.

La participation de tous les ministres est maintenant acquise à cette grande manifestation dont le succès s'affirme de jour en jour. En apportant leur appui et leur collaboration à l'Exposition Coloniale de Strasbourg les membres du gouvernement ont voulu témoigner le haut et bienveillant intérêt qu'ils apportent à la réalisation parfaite d'une œuvre qui ne vise qu'à la prospérité de notre pays.

En dehors de cette participation officielle précieux encouragement qui vient de récompenser le zèle des actifs et dévoués membres du bureau d'organisation, il convient de signaler les nombreuses adhésions d'industriels et de commerçants qui ont répondu avec empressement aux premières circulaires lancées. C'est ainsi que quatre des principaux grands halls ont déjà été retenus : ce résultat dépasse toute prévision et on peut se demander avec juste raison si jamais pareille organisation connue un développement si prompt et si rapide ?

Arrondissement de Cahors

Catus

Conférence sur la tuberculose. — Dimanche dernier, 13 avril, a eu lieu à Catus la 9^e conférence de propagande antituberculeuse organisée par le Comité départemental d'Hygiène sociale. Devant un nombreux public qui s'est montré très généreux à la quête qui fut faite à l'issue de la séance et qu'il y a lieu de remercier très vivement, M. Bénézé, professeur au lycée Gambetta, a montré comment la lutte contre la tuberculose exige non seulement, comme toutes les maladies, le recours aux médecins qui seuls sont assez expérimentés pour conduire à bien la guérison désirée, mais encore l'intervention des pouvoirs publics et la poursuite à domicile du terrible fléau. Il meurt en France 1 personne toutes les 10 minutes par suite de la tuberculose. Or, il faut que cette maladie disparaisse comme est disparue, de nos pays, la lèpre, la peste, comme disparaît la rage, comme va disparaître la fièvre typhoïde. Lutte longue et difficile, mais contre laquelle nous sommes de mieux en mieux armés, étant prévenus.

Le Comité départemental se fait un devoir de remercier toutes les personnes qui ont contribué au succès de cette réunion, en particulier M. Delpoch, maire et M. Pradines qui a mis sa salle et son appareil cinématographique à la disposition des organisateurs.

Dispensaires antituberculeux à Cahors (ancien Evêché, rue Joachim-Murat ; à Gourdon (ancien presbytère St-Pierre) ; à Figeac (Hôpital).

Consultations gratuites les mercredi et samedi de chaque semaine à 10 heures du matin.

Cazals

Les sports. — Dimanche dernier, par une belle après-midi, notre équipe locale a reçu sur son terrain, la Société de St-Germain.

La rencontre fut très intéressante ; les deux teams jouèrent avec beaucoup d'entrain : Cazals domina à la première mi-temps, portant presque constamment le jeu dans les buts adverses.

A la reprise, St-Germain se ressaisit et quelques-uns de ses équipiers fournissent un réel effort ; cette équipe marque 1 but quelques instants avant la finale : Cazals avait marqué 4 points. Une prolongation de 10 minutes fut décidée d'un commun accord, ce qui permit à l'équipe victorieuse de marquer encore 2 buts.

Résultat final : Cazals gagne par 4 buts contre 3.

Très bon arbitrage de M. Robert. La saison de football est terminée. Une fois encore nous adressons nos remerciements à nos équipiers pour les bonnes séances qu'ils nous ont données, ainsi que nos félicitations pour leurs nombreux succès.

Nous adressons également au nom de l'avenir et de la population, des remerciements bien sincères à M. Dupuy qui a bien voulu prêter gracieusement le terrain de jeu.

Et maintenant, à la saison prochaine.

Cabrerets

Réunion syndicale. — Les planteurs de tabac de la commune de Cabrerets se sont réunis dimanche dernier à onze heures sous la présidence de M. Maurel, président du Syndicat.

Trente deux planteurs étaient présents ou représentés. Lecture est donnée d'une lettre de M. Delport, président de la Fédération du Lot donnant le compte rendu de la dernière séance de la commission paritaire et de l'arbitrage qui eut pour effet de réduire de dix francs par cent kilos le prix moyen des tabacs en feuilles pour 1924 et invitant les planteurs à se prononcer par voie de referendum sur l'opportunité de refuser le prix offert et de ne pas planter cette année.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. Delport, député, à M. le ministre des Finances protestant contre l'iniquité de la décision de l'arbitre et annonçant le dépôt d'une demande d'interpellation et d'une proposition de loi sur les modifications à apporter à la composition et au fonctionnement de la commission paritaire.

Cette communication a vivement impressionné les Planteurs présents à la séance. A l'unanimité ils ont déclaré protester avec la dernière énergie contre la décision de l'arbitre et donner mission au bureau de la Fédération pour rechercher si cette décision est légale et pour l'attaquer par toutes les voies de droit au cas où l'arbitre aurait outrepassé ses pouvoirs. Il leur a paru en effet inadmissible que cet inconcevable arbitre ait pu adopter un chiffre inférieur à celui offert par l'administration.

Les membres du Syndicat témoignent en attendant à M. Delport leur satisfaction des démarches qu'il a entreprises tant par sa lettre au Ministre et sa demande d'interpellation que par le dépôt de sa proposition de loi. Ils l'invitent à persévérer dans son attitude énergique dont ils attendent les résultats avec confiance.

Invités à délibérer ensuite sur la question du referendum, après discussion mais accord unanime l'ordre du jour suivant est adopté.

« Les Planteurs syndiqués de la commune de Cabrerets réunis au nombre de 32 ; considérant que la main-d'œuvre et les frais de culture ne cessent d'augmenter, que les prix de vente du tabac à fumer et à priser

ont été relevés par l'art. 33, de la loi du 22 mars 1924 et portés respectivement à 3.750 fr. et 3.500 fr. les cent kilos, estimant tout à fait insuffisant le prix de 420 fr. qui leur est offert pour une récolte qui est l'objet de soins onéreux et soumise à de multiples aléas, donnent mandat au président de leur Fédération d'en poursuivre le relèvement par tous les moyens en son pouvoir en s'associant avec les autres planteurs de la région, giques qui pourraient être prises par le bureau de la C. G. P.

L'assentement de leur parfaite discipline et s'engageant à déférer à tout ordre qui pourra leur être transmis par voie de mesure générale par le président de la C. G. P. »

Si donc nos planteurs ne reçoivent pas satisfaction et si la Confédération générale des Planteurs de tabac leur transmet l'ordre de grève, nos paysans ne planteront pas cette année. Que vont devenir les fumeurs et les fervents de la tabatière ? Ils en seront réduits à la grève forcée ! Pour éviter cette terrible alternative, qu'ils joignent leurs doléances à celles du planteur. Que le consommateur s'unisse au producteur pour taper sur l'intermédiaire, qui s'efforce encore une fois de les gruger l'un et l'autre. O lois sur les mercantis, n'êtes-vous donc faites que pour les particuliers ?

Aggression et cartes anonymes. — Il y a quelques jours, certaines personnes de Cabrerets recevaient une carte postale, dont l'adresse, en gothique était très bien faite. La carte leur annonçait le prochain mariage d'une personne de Cabrerets, le nommé L... avec une femme de la même Commune et à cet effet un chavirari. Bien entendu aucune de ces cartes ne portait de signature.

Samedi, assez tard dans la soirée, M. Richard, vérificateur des Tabacs à Cabrerets, entendant un bruit de chavirari, sortit de chez lui et se rendit à l'extrémité de son jardin, longeant la route qui va du bourg de Cabrerets au château, où venait le bruit.

Mais à peine arrivé à proximité de cette route, M. Richard fut assailli par une volée de coups de pierres dont plusieurs le touchèrent au corps et dont l'une d'elles le blessa à la tête.

M. Richard, comprenant que le bruit avait été fait pour le faire sortir, s'empressa de rentrer chez lui.

M. le Docteur Jarde, mandé par télégramme, se rendit auprès du blessé et lui donna les soins nécessaires. Nous croyons savoir que la blessure reçue par M. Richard n'est pas grave.

Le blessé, ayant cru reconnaître dans ses agresseurs, deux personnes de Cabrerets, a porté plainte à la gendarmerie de Lauzès, qui a fait une enquête, qui, croyons-nous, n'a pas donné de résultats.

Nous souhaitons une prompte guérison, au sympathique M. Richard.

Albas

Syndicat des Planteurs. — Les membres du syndicat des planteurs de tabac se sont réunis dimanche matin, à la mairie, pour délibérer sur l'importante question de la diminution du prix de la récolte consentie par la commission paritaire.

Après avoir étudié et envisagé cette question, les membres du syndicat ont unanimement protesté contre la suppression de 10 fr. par 100 kilos qui sera appliquée, cette année, à la récolte nouvelle.

Au moment où dans toutes les occasions le gouvernement déclare encourager l'agriculture, on frappe une classe indépendante de travailleurs qui apporte tout son effort à faire donner au sol un produit rémunérateur et avantageux pour l'état.

Les planteurs demandent que la loi soit modifiée dans un sens plus démocratique et s'opposent à tout relèvement.

Duravel

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Fernand Filhol, décédé à la suite d'une longue et cruelle maladie.

M. Filhol était le père de Mme Henriette Coldefy, institutrice à Rodez ; le beau-père de M. Coldefy, professeur à l'école supérieure de cette ville et le frère de M. Henri Filhol, commis des ponts et chaussées à Cahors.

En cette douloureuse circonstance, nous adressons à Mme veuve Filhol, à M. et Mme Coldefy, à M. Filhol et à toute leur famille, nos condoléances attristées.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Les grandes fêtes de Figeac. — Afin de donner plus d'éclat à la fête le comité a sollicité de la municipalité qu'une réception de la reine et de ses quatre demoiselles d'honneur fut faite à la mairie par le conseil municipal, le dimanche, 4 mai, à 9 h. 30.

On prévoit d'ores et déjà dix grands chars officiels qui participeront au défilé ; en outre, de nombreuses personnes, pressenties pour fleurir leur voiture, ont donné leur adhésion.

Nous ne pouvons que complimenter le comité du zèle et du soin qu'il apporte dans l'organisation pour la pleine réussite des fêtes.

Conseil municipal (séance du 14 avril). — Présidence de M. le docteur Pezet, maire.

Il a été procédé au tirage des titres de l'emprunt 1922. Les numéros 23 et 24, sortis au tirage, appartiennent le premier à M. Carrière (Frédéric) et le second à M. Vincent (Arthémène).

Le conseil est appelé à examiner un projet de réédification des abattoirs de la ville, dont l'ensemble est en mauvais état. Le projet soumis par

DES CADEAUX QUI RESTENT

peu importe la somme que vous désirez consacrer à l'achat de vos

Cadeaux de Pâques

par la variété de ses assortiments **MANDELLI** est à même d'exciter les desirs les plus coûteux. Que vous ayez donc en vue l'achat d'un bibelot de 50 francs ou celui d'un collier de 20.000, visitez son Exposition spéciale du 12 au 20 Avril.

MANDELLI à CAHORS

M. Bories, architecte, sera étudié sur les lieux le 29 avril, par la commission des travaux publics.

Le conseil émet un vœu sur les précautions à prendre contre la dépopulation.

Le service de la voirie paraissant encore défectueux, une commission se réunira le 29 avril à l'effet d'envisager un nouveau service d'enlèvement des ordures. Le cahier des charges sera révisé.

M. Clodomir Bessières est autorisé à créer un entrepôt de cire brute dans sa maison, place Champollion.

Deux demandes d'assistance de femmes en couches reçoivent une décision favorable.

Le conseil examine ensuite un devis de réparations à effectuer à l'église du Puy, que le ministère des beaux-arts évalue à 20.000 francs. Sur cette somme, l'Etat en supportera une partie, ainsi que la ville, le surplus devant être fourni par les fidèles.

Nos lecteurs se rappellent qu'il fut attribué l'an dernier à ce même monument une somme de 40.000 francs.

Accident du travail. — M. Marius Calmette, ouvrier mécanicien d'un garage de la ville, a eu la face palmée de la main gauche sectionnée par un moteur d'auto qu'il démontait et qui lui a glissé des mains.

Caisse d'Epargne. — A cause de la fête de Pâques la Caisse d'Epargne sera fermée dimanche prochain 20 courant.

Il est rappelé aux déposants que les guichets restent toujours ouverts les samedis, dimanches et les 15 de chaque mois, les fêtes exceptées.

Football. — Dimanche a eu lieu sur le terrain de Londeu, une partie de football entre les vétérans et le G. S. F.

Le résultat a été de 19 à 18. La recette a été bonne et servira à l'amélioration du terrain.

La grande foire du 15. — Notre foire ayant été favorisée par le beau temps après les quelques journées de froid et de pluie que nous avons eues, il est venu à Figeac un grand nombre de marchands et une grande quantité d'animaux de toutes sortes fut amenée sur nos marchés. Aussi notre foire a été bien garnie, tant en bestiaux qu'en chevaux. Il y eut même des automobiles à vendre!

Voici les cours pratiqués :

Veaux de boucherie, de 5,50 à 5 fr. 75; bœufs de boucherie, de 160 à 170 fr. le quintal, poids vif; bœufs de travail, de 4.500 à 5.000 fr.; vaches de travail, de 3.200 à 4.000 fr. la paire; bouvillons, de 950 à 1.200 fr., suivant grosseur; un lot de bouvillons de race limousine de tout âge, de 700 à 750 fr. pièce.

Porcs gras, 270 fr. le quintal; porcs maigrins, de 180 à 225 pièce, suivant grosseur.

Brebis suitées, de 140 à 180 fr. les deux; moutons de boucherie, 230 fr. le quintal; agneaux, 80 fr. pièce.

Office cantonal des Pupilles de la Nation. — La section cantonale de l'Office des pupilles de la nation s'est réunie à la mairie de Cahors, jeudi 10 avril. Cinquante membres environ sont présents.

En ouvrant la séance, M. Bramel, vice-président, prononce l'éloge de M. le docteur Vernet, président de la section, décédé il y a deux mois. Il rappelle ensuite le rôle de l'Office national des pupilles de la nation, son but et son utilité. Il retrace le rôle modeste de la section cantonale, mais dont le bon fonctionnement est indispensable pour éviter et prévenir des injustices. Il termine en posant sa candidature à la présidence de la section cantonale.

M. Buffet, secrétaire, rend compte des travaux de la section cantonale et donne connaissance à l'assemblée de quelques nouvelles dispositions légales. Il prie les membres présents de vouloir bien élire le président, le vice-président et le secrétaire. Si quelque membre envie le poste de secrétaire, c'est de bon cœur qu'il lui cédera la place et le mettra au courant du travail.

Avant de passer au vote, M. Larnaudie, conseiller général, remercie de l'honneur qu'on lui a fait en le nommant président d'honneur de la section cantonale. Si alors il a accepté

te cette nomination, c'est qu'il revenait de la guerre avec une santé bien chancelante. Aujourd'hui complètement rétabli, il pose sa candidature à la présidence de la section cantonale, où il saura rendre autant de services que n'importe qui.

M. Bramel répond que lorsque M. Vernet fut élu président, ce fut de par sa situation de maire de Cahors et que, ce dernier vivant, M. Larnaudie ne posa jamais sa candidature. C'est donc sur une question de personnes et de politique que la section se prononcera.

M. Larnaudie ne veut pas suivre M. Bramel sur ce terrain et s'en remet au jugement de l'assemblée.

On passe ensuite au vote.

M. Larnaudie est élu président par 34 voix voix contre 12 à M. Bramel.

M. Mirabel, conseiller d'arrondissement, est élu vice-président par 32 voix, et M. Buffet, secrétaire, à l'unanimité des votants.

Au nom du nouveau bureau, M. Larnaudie remercie l'assemblée du vote qu'elle vient d'émettre, vote qu'il compare à ceux qui avaient lieu pendant la guerre en faveur de l'Union sacrée. Il parle ensuite du rôle que la section doit remplir envers les pupilles de la nation.

Les mutilés, dit-il, ont une compensation avec la pension qu'ils reçoivent de l'Etat. Au point de vue matériel seulement beaucoup d'ascendants n'avaient pas le bien-être que leur donne leur pension. Les veuves mariées touchent pour leur premier mari tué, alors qu'un second le remplace, souvent très avantageusement.

Les orphelins de guerre eux, se trouvent dans une situation bien différente. La veuve ne peut pas, parfois, subvenir comme il le faudrait aux besoins de sa famille: il arrive aussi que le second mari voit d'un mauvais œil les enfants du premier lit. Le Gouvernement a compris cette situation et c'est pourquoi au lendemain de la guerre, il créa l'Office national des Pupilles de la Nation. M. Larnaudie retrace le rôle de la section cantonale qui est de servir de seconde famille et de venir en aide aux orphelins de guerre. Il espère que tous les membres auront à cœur de bien remplir leur mission.

On passe ensuite à la nomination des membres de la Commission permanente. C'est la même Commission à deux membres près, qui est réélue.

La séance est levée après la proclamation de ce résultat.

St-Céré

Accident mortel. — Lundi dernier, M. Gabriel Cels, 44 ans, cultivateur au hameau de Fabre, commune de Sénailiac-Lapronquière, revenait chez lui, en compagnie de sa femme, née Pélagie Larribe; ils étaient sur un char trainé par des bœufs. Arrivés au lieu dit Le Roc, Cels tomba sur le sol et se fractura le crâne.

Le docteur Laplace appelé aussitôt ne put que constater le décès. Le corps porté à l'hospice, fut transporté mardi à Sénailiac.

La victime de cet accident était père de quatre enfants dont l'aîné a 14 ans.

Mort subite. — Mardi, à une heure du matin, M. Léon Sabatié, âgé de 62 ans, de Puy-l'Évêque, qui se trouvait en visite chez M. Vidal, directeur de l'École primaire supérieure de garçons, a succombé subitement à une angine de poitrine, malgré les soins qui lui furent prodigués par M. le docteur Laplace.

Le défunt était le père de M. Louis Sabatié, qui fut adjoint à notre Ecole primaire supérieure et qui est actuellement professeur à l'École normale d'Auch, auquel nous adressons nos bien sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Bibliothèque populaire. — Depuis plusieurs années nous n'avons cessé de demander la création d'une bibliothèque populaire à Gourdon.

Les chefs-lieux d'arrondissement encore dépourvus d'un tel service doivent être certainement très rares en France, en raison des immenses avantages que procure la lecture et des agréables passe-temps qui en résultent.

La plupart des chefs-lieux de canton du Lot et d'un grand nombre de communes s'honorent d'ailleurs d'avoir leur bibliothèque populaire et nous les en félicitons.

M. de Monzie, vient d'envoyer un colis de livres très intéressants pris dans son stock et de faire adresser quatre colis d'ouvrages par le ministère de l'Instruction publique, à titre gracieux.

Tous ces volumes se trouvent déjà déposés à la mairie, où on est à même de les cataloguer.

Notre municipalité ne tardera pas à prendre les dispositions nécessaires pour faire fonctionner le service des prêts.

Les originaires de Gourdon et tous ceux qui s'intéressent à notre bonne et vieille ville ne manqueront pas, d'aider à la réussite complète de cette création en adressant à cette œuvre, soit des dons, soit des livres qu'ils ont déjà lus et qu'ils n'utilisent plus.

Tous les envois seront reçus avec reconnaissance.

Comme il est urgent que ce service fonctionne au plus tôt on est prié de se hâter dans l'intérêt général.

Gramat

Foire. — Notre dernière foire, contrariée par le mauvais temps, n'a pas eu son importance habituelle. Il s'est traité néanmoins quelques affaires. Hausse sensible sur les bœufs, vente active sur les agneaux de boucherie, lente sur les brebis. Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras, de 120 à 140 fr. les 50 kilos; gros bœufs de travail, de 4.500 à 5.500 fr.; bœufs moyens, de 3.000 à 4.500 fr.; bourreils, de 1.500 à 2.500 fr.; vaches, de 2.500 à 3.500 fr. le tout la paire; veaux pour la boucherie, 5 à 6 fr. le kilo.

Brebis, de 150 à 200 fr. l'une; agneaux, de 3,50 à 4 fr. le kilo; cochons d'élevage, de 150 à 250 fr. l'un.

Poules et poulets, de 3 à 3 fr. 50 la livre; fromages, 3 fr. la douzaine; beurre, 5 fr. le kilo; œufs, 3 fr. la douzaine.

Salviac

Course cycliste. — L'Union vélocipédique salviacoise avait organisé le 13 avril, une course cycliste sur le parcours Salviac, Marminiac, Cazals, Salviac, soit 18 kilomètres.

Le départ de neuf coureurs eut lieu à 4 h. 20, sur la place de la Halle aux grains. M. Emile Mompertuis suivit les coureurs à motocyclette et, avec M. Sanagol, assura le contrôle de Marminiac, où MM. Vielmont, Conty et Beaulieu gagnèrent les primes offertes.

Après dix minutes de neutralisation, les coureurs repartirent pour Salviac par le chemin de Cazals. L'arrivée fut très disputée :

1^{er}, Vielmont; 2^e, Mercadie; 3^e, Beaulieu, à une roue; 4^e, Lacroix, à une longueur; 5^e, Pramil; 6^e, Conty; 7^e, Castang; 8^e, Guerlaff.

Bonygues avait abandonné. La course obtint un grand succès. Toutes nos félicitations aux organisateurs.

Syndicat des Planteurs de tabac. — Dimanche 13 courant, a eu lieu à la mairie de Salviac, la réunion du Syndicat des Planteurs de tabac en vue de la protestation à émettre contre la diminution du prix de tabac à payer au producteur. Voici l'ordre du jour qui a clôturé la réunion :

« Le Syndicat de Salviac réuni le 13 avril, protestant énergiquement contre la décision de l'arbitre, qui aboutit à une baisse des prix d'achat de tabac au moment où tout augmente et où les Chambres ont élevé les prix de vente du même tabac et voté le double décime;

« Considérant qu'en raison de la période électorale aucune mesure législative ne peut être envisagée;

« Considérant qu'en vue de la culture de 1924, une grande partie des travaux est effectuée et des frais sont engagés;

« Estime, à l'unanimité, que la grève va pour cette année, n'est pas opportune mais, que si les planteurs n'ont pas obtenu satisfaction avant les livraisons, la Confédération générale des Planteurs doit décider :

« 1. De ne pas livrer la récolte de 1924;

« 2. De ne pas planter en 1925;

« 3. De faire grève des contribuables. »

ETUDE DE

Maître DU MAS

NOTAIRE A CAHORS

VENTE DE MOBILIER

Le 19 avril 1924, à 2 heures de l'après-midi, rue des Boulevards, n° 9, il sera vendu par le ministère de Maître DU MAS, notaire à Cahors, divers objets mobiliers comprenant :

lits, tables, chaises, armoires, etc., dépendant de la succession DAILLIEZ.

Signé : DU MAS.

ETUDE DE

Maître G. FONTANGES

Docteur en Droit

AVOÜÉ A FIGEAC (Lot)

EXTRAIT DE

Demande de séparation de biens

D'un exploit du ministère de Maître BESSIERES, huissier à Bretenoux (Lot), en date du onze avril mil neuf cent vingt-quatre, enregistré, et d'un autre exploit du ministère de Maître JAMMES, huissier à Carcassonne, en date du même jour aussi enregistré,

Il appert, que Madame Rosa PONCHIE, sans profession, épouse de Monsieur Joseph-Eloi BOIN, négociant, avec lequel elle demeure à Bretenoux-Biars, commune de Biars (Lot), a formé contre Monsieur Joseph-Eloi BOIN, son mari, et Monsieur Appolinaire MAJANGA, commissaire-greffier du Tribunal de Commerce de Carcassonne, pris en qualité de syndic définitif de la faillite du dit Monsieur Joseph-Eloi BOIN, une demande en séparation de biens et que Maître FONTANGES a été constitué pour elle sur la dite demande.

Pour extrait :

Figeac, le quatorze avril mil neuf cent vingt-quatre.

G. FONTANGES, avoué.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve RESCOUSSÉ;
Mlle Yvonne RESCOUSSÉ;
Madame et Monsieur BOUTELLE et leur fille;
Madame et Monsieur BARTHÉS et leur fille;
Madame et Monsieur CAYRAC et leur fille;
Madame et Monsieur RIOLS;
Les familles RESCOUSSÉ, SARATH, CRÉPIN, CAYRAC, RIGALL, BATTUT ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Guillaume RESCOUSSÉ
Employé d'Octroi

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Cahors, dans sa 50^e année, muni des Sacraments de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 18 avril, à 4 heures moins 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 71, rue Nationale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Ernest DAVID et Madame DAVID, Messieurs Charles et Paul DAVID, Sœur André de la Croix, supérieure à Montpellier, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Marie DELVILLE
Née DAVID

leur sœur, belle-sœur et tante, décédée dans sa 57^e année et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 18 avril, à 8 heures du matin, à l'Hôpital de Cahors.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur TRIADOU, notaire, et leurs enfants, très touchés des nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper, en expriment leurs bien sincères remerciements à tous leurs amis et connaissances.

ON DEMANDE

des Apprentis Menuisiers et Charpentiers

S'adresser à M. BÈS
rue Victor-Hugo, CAHORS

MOTEURS et DYNAMOS
toutes forces
LYON-CENTRAL-MÉTALLURGIE
4, Avenue Félix-Faure, LYON

Société des Transports en Commun de la Région Parisienne demande : RECEVEURS (lib. Scs Milit. âgés moins 40 ans). Ecrire pour renseignements : 118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18^e).

DEPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

L'Angleterre et les Soviets

Le discours de M. Mac Donald, à la séance d'ouverture de la Conférence anglo-russe est accueilli avec désappointement par Moscou.

Rapprochement turco-roumain

Le ministre roumain, M. Brătianu arrive à Constantinople le 20 avril. Les milieux politiques assurent qu'il est question d'un rapprochement turco-roumain.

Le Canada et les Japonais

Le député de la Colombie Britannique, Neill, a demandé hier au Parlement Canadien l'exclusion totale des Japonais du Canada.

Record d'aviation

Le lieutenant aviateur Carrié s'est envolé ce matin à 10 heures 21, au Bourget, pour tenter de battre le record de 1.000 kilomètres, record actuellement détenu par les Américains.

Sur l'Océan, à la dérive

Un bateau a recueilli dans l'Océan Arctique six chasseurs russes, à demi-morts.

Ceux-ci s'étaient réfugiés sur une montagne de glace, allant à la dérive. Ils voyageaient ainsi depuis plusieurs semaines, se nourrissant de poissons crus.

Les inondations de Yougoslavie

Les inondations qui se sont produites en Yougoslavie tournent à la catastrophe.

Dans certaines rues de Belgrade, l'eau atteint une hauteur de 7 mètres.

Une grève de métro à Berlin

Les employés du métro de Berlin ont décidé la grève pour vendredi à l'énorme majorité de 75 0/0.

A CÉDER

PORTEFEUILLE REPRÉSENTATION
(Grains et Farines)

S'adresser : 16, rue du Portail-Alban
A CÉDER DE SUITE CAUSE DE MALADIE

TRICOTEUSES rondes et rectilignes toutes jagues. Laine, coton, fil. Prix de gros. Cat. échantillons gratuits. LA LABORIEUSE, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

ETUDE DE

Maître DU MAS

NOTAIRE A CAHORS

VENTE DE MOBILIER

Le 19 avril 1924, à 2 heures de l'après-midi, rue des Boulevards, n° 9, il sera vendu par le ministère de Maître DU MAS, notaire à Cahors, divers objets mobiliers comprenant :

lits, tables, chaises, armoires, etc., dépendant de la succession DAILLIEZ.

Signé : DU MAS.

ETUDE DE

Maître G. FONTANGES

Docteur en Droit

AVOÜÉ A FIGEAC (Lot)

EXTRAIT DE

Demande de séparation de biens

D'un exploit du ministère de Maître BESSIERES, huissier à Bretenoux (Lot), en date du onze avril mil neuf cent vingt-quatre, enregistré, et d'un autre exploit du ministère de Maître JAMMES, huissier à Carcassonne, en date du même jour aussi enregistré,

Il appert, que Madame Rosa PONCHIE, sans profession, épouse de Monsieur Joseph-Eloi BOIN, négociant, avec lequel elle demeure à Bretenoux-Biars, commune de Biars (Lot), a formé contre Monsieur Joseph-Eloi BOIN, son mari, et Monsieur Appolinaire MAJANGA, commissaire-greffier du Tribunal de Commerce de Carcassonne, pris en qualité de syndic définitif de la faillite du dit Monsieur Joseph-Eloi BOIN, une demande en séparation de biens et que Maître FONTANGES a été constitué pour elle sur la dite demande.

Pour extrait :

Figeac, le quatorze avril mil neuf cent vingt-quatre.

G. FONTANGES, avoué.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve RESCOUSSÉ;
Mlle Yvonne RESCOUSSÉ;
Madame et Monsieur BOUTELLE et leur fille;
Madame et Monsieur BARTHÉS et leur fille;
Madame et Monsieur CAYRAC et leur fille;
Madame et Monsieur RIOLS;
Les familles RESCOUSSÉ, SARATH, CRÉPIN, CAYRAC, RIGALL, BATTUT ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Guillaume RESCOUSSÉ
Employé d'Octroi

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Cahors, dans sa 50^e année, muni des Sacraments de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 18 avril, à 4 heures moins 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 71, rue Nationale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Ernest DAVID et Madame DAVID, Messieurs Charles et Paul DAVID, Sœur André de la Croix, supérieure à Montpellier, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Marie DELVILLE
Née DAVID

leur sœur, belle-sœur et tante, décédée dans sa 57^e année et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 18 avril, à 8 heures du matin, à l'Hôpital de Cahors.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur TRIADOU, notaire, et leurs enfants, très touchés des nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper, en expriment leurs bien sincères remerciements à tous leurs amis et connaissances.

ON DEMANDE

des Apprentis Menuisiers et Charpentiers

S'adresser à M. BÈS
rue Victor-Hugo, CAHORS

MOTEURS et DYNAMOS
toutes forces
LYON-CENTRAL-MÉTALLURGIE
4, Avenue Félix-Faure, LYON

Société des Transports en Commun de la Région Parisienne demande : RECEVEURS (lib. Scs Milit. âgés moins 40 ans). Ecrire pour renseignements : 118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18^e).

DEPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

L'Angleterre et les Soviets

Le discours de M. Mac Donald, à la séance d'ouverture de la Conférence anglo-russe est accueilli avec désappointement par Moscou.

Rapprochement turco-roumain

Le ministre roumain, M. Brătianu arrive à Constantinople le 20 avril. Les milieux politiques assurent qu'il est question d'un rapprochement turco-roumain.

Le Canada et les Japonais

Le député de la Colombie Britannique, Neill, a demandé hier au Parlement Canadien l'exclusion totale des Japonais du Canada.

Record d'aviation

Le lieutenant aviateur Carrié s'est envolé ce matin à 10 heures 21, au Bourget, pour tenter de battre le record de 1.000 kilomètres, record actuellement détenu par les Américains.

Sur l'Océan, à la dérive

Un bateau a recueilli dans l'Océan Arctique six chasseurs russes, à demi-morts.

Ceux-ci s'étaient réfugiés sur une montagne de glace, allant à la dérive. Ils voyageaient ainsi depuis plusieurs semaines, se nourrissant de poissons crus.

Les inondations de Yougoslavie

Les inondations qui se sont produites en Yougoslavie tournent à la catastrophe.

Dans certaines rues de Belgrade, l'eau atteint une hauteur de 7 mètres.

Une grève de métro à Berlin

Les employés du métro de Berlin ont décidé la grève pour vendredi à l'énorme majorité de 75 0/0.

A CÉDER

PORTEFEUILLE REPRÉSENTATION
(Grains et Farines)

S'adresser : 16, rue du Portail-Alban
A CÉDER DE SUITE CAUSE DE MALADIE

TRICOTEUSES rondes et rectilignes toutes jagues. Laine, coton, fil. Prix de gros. Cat. échantillons gratuits. LA LABORIEUSE, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

ETUDE DE

Maître DU MAS

NOTAIRE A CAHORS

VENTE DE MOBILIER

Le 19 avril 1924, à 2 heures de l'après-midi, rue des Boulevards, n° 9, il sera vendu par le ministère de Maître DU MAS, notaire à Cahors, divers objets mobiliers comprenant :

lits, tables, chaises, armoires, etc., dépendant de la succession DAILLIEZ.

Signé : DU MAS.

ETUDE DE

Maître G. FONTANGES

Docteur en Droit

AVOÜÉ A FIGEAC (Lot)

EXTRAIT DE

Demande de séparation de biens

D'un exploit du ministère de Maître BESSIERES, huissier à Bretenoux (Lot), en date du onze avril mil neuf cent vingt-quatre, enregistré, et d'un autre exploit du ministère de Maître JAMMES, huissier à Carcassonne, en date du même jour aussi enregistré,

Il appert, que Madame Rosa PONCHIE, sans profession, épouse de Monsieur Joseph-Eloi BOIN, négociant, avec lequel elle demeure à Bretenoux-Biars, commune de Biars (Lot), a formé contre Monsieur Joseph-Eloi BOIN, son mari, et Monsieur Appolinaire MAJANGA, commissaire-greffier du Tribunal de Commerce de Carcassonne, pris en qualité de syndic définitif de la faillite du dit Monsieur Joseph-Eloi BOIN, une demande en séparation de biens et que Maître FONTANGES a été constitué pour elle sur la dite demande.

Pour extrait :

Figeac, le quatorze avril mil neuf cent vingt-quatre.

G. FONTANGES, avoué.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve RESCOUSSÉ;
Mlle Yvonne RESCOUSSÉ;
Madame et Monsieur BOUTELLE et leur fille;
Madame et Monsieur BARTHÉS et leur fille;
Madame et Monsieur CAYRAC et leur fille;
Madame et Monsieur RIOLS;
Les familles RESCOUSSÉ, SARATH, CRÉPIN, CAYRAC, RIGALL, BATTUT ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Guillaume RESCOUSSÉ
Employé d'Octroi

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Cahors, dans sa 50^e année, muni des Sacraments de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 18 avril, à 4 heures moins 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 71, rue Nationale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Ernest DAVID et Madame DAVID, Messieurs Charles et Paul DAVID, Sœur André de la Croix, supérieure à Montpellier, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Marie DELVILLE
Née DAVID

leur sœur, belle-sœur et tante, décédée dans sa 57^e année et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 18 avril, à 8 heures du matin, à l'Hôpital de Cahors.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur TRIADOU, notaire, et leurs enfants, très touchés des nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper, en expriment leurs bien sincères remerciements à tous leurs amis et connaissances.

ON DEMANDE

des Apprentis Menuisiers et Charpentiers

S'adresser à M. BÈS
rue Victor-Hugo, CAHORS

MOTEURS et DYNAMOS
toutes forces
LYON-CENTRAL-MÉTALLURGIE
4, Avenue Félix-Faure, LYON

Société des Transports en Commun de la Région Parisienne demande : RECEVEURS (lib. Scs Milit. âgés moins 40 ans). Ecrire pour renseignements : 118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18^e).

DEPÊCHES

Paris, 11 h. 35.

L'Angleterre et les Soviets

Le discours de M. Mac Donald, à la séance d'ouverture de la Conférence anglo-russe est accueilli avec désappointement par Moscou.

Rapprochement turco-roumain

Le ministre roumain, M. Brătianu arrive à Constantinople le 20 avril. Les milieux politiques assurent qu'il est question d'un rapprochement turco-roumain.

Le Canada et les Japonais

Le député de la Colombie Britannique, Neill, a demandé hier au Parlement Canadien l'exclusion totale des Japonais du Canada.

Record d'aviation

Le lieutenant aviateur Carrié s'est envolé ce matin à 10 heures 21, au Bourget, pour tenter de battre le record de 1.000 kilomètres, record actuellement détenu par les Américains.

Sur l'Océan, à la dérive

Un bateau a recueilli dans l'Océan Arctique six chasseurs russes, à demi-morts.

Ceux-ci s'étaient réfugiés sur une montagne de glace, allant à la dérive. Ils voyageaient ainsi depuis plusieurs semaines, se nourrissant de poissons crus.

Les inondations de Yougoslavie

Les inondations qui se sont produites en Yougoslavie tournent à la catastrophe.

Dans certaines rues de Belgrade, l'eau atteint une hauteur de 7 mètres.

Une grève de métro à Berlin

Les employés du métro de Berlin ont décidé la grève pour vendredi à l'énorme majorité de 75 0/0.

A CÉDER

PORTEFEUILLE REPRÉSENTATION
(Grains et Farines)

S'adresser : 16, rue du Portail-Alban
A CÉDER DE SUITE CAUSE DE MALADIE

TRICOTEUSES rondes et rectilignes toutes jagues. Laine, coton, fil. Prix de gros. Cat. échantillons gratuits. LA LABORIEUSE, 35, Cours Pasteur, BORDEAUX.

ETUDE DE

Maître DU MAS

NOTAIRE A CAHORS

VENTE DE MOBILIER

Le 19 avril 1924, à 2 heures de l'après-midi, rue des Boulevards, n° 9, il sera vendu par le ministère de Maître DU MAS, notaire à Cahors, divers objets mobiliers comprenant :

lits, tables, chaises, armoires, etc., dépendant de la succession DAILLIEZ.

Signé : DU MAS.

ETUDE DE

Maître G. FONTANGES

Docteur en Droit

AVOÜÉ A FIGEAC (Lot)

EXTRAIT DE

Demande de séparation de biens

D'un exploit du ministère de Maître BESSIERES, huissier à Bretenoux (Lot), en date du onze avril mil neuf cent vingt-quatre, enregistré, et d'un autre exploit du ministère de Maître JAMMES, huissier à Carcassonne, en date du même jour aussi enregistré,

Il appert, que Madame Rosa PONCHIE, sans profession, épouse de Monsieur Joseph-Eloi BOIN, négociant, avec lequel elle demeure à Bretenoux-Biars, commune de Biars (Lot), a formé contre Monsieur Joseph-Eloi BOIN, son mari, et Monsieur Appolinaire MAJANGA, commissaire-greffier du Tribunal de Commerce de Carcassonne, pris en qualité de syndic définitif de la faillite du dit Monsieur Joseph-Eloi BOIN, une demande en séparation de biens et que Maître FONTANGES a été constitué pour elle sur la dite demande.

Pour extrait :

Figeac, le quatorze avril mil neuf cent vingt-quatre.

G. FONTANGES, avoué.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve RESCOUSSÉ;
Mlle Yvonne RESCOUSSÉ;
Madame et Monsieur BOUTELLE et leur fille;
Madame et Monsieur BARTHÉS et leur fille;
Madame et Monsieur CAYRAC et leur fille;
Madame et Monsieur RIOLS;
Les familles RESCOUSSÉ, SARATH, CRÉPIN, CAYRAC, RIGALL, BATTUT ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Guillaume RESCOUSSÉ
Employé d'Octroi

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle et cousin, décédé à Cahors, dans sa 50^e année, muni des Sacraments de l'Eglise, et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 18 avril, à 4 heures moins 1/4.

Réunion à la maison mortuaire, 71, rue Nationale.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

AVIS DE DÉCÈS

Monsieur Ernest DAVID et Madame DAVID, Messieurs Charles et Paul DAVID, Sœur André de la Croix, supérieure à Montpellier, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Marie DELVILLE
Née DAVID

leur sœur, belle-sœur et tante, décédée dans sa 57^e année et vous prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu le vendredi 18 avril, à 8 heures du matin, à l'Hôpital de Cahors.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur TRIADOU, notaire, et leurs enfants, très touchés des nombreux témoignages de sympathie qu'ils ont reçus à l'occasion du deuil cruel qui vient de les frapper, en expriment leurs bien sincères remerciements à tous leurs amis et connaissances.

ON DEMANDE

des Apprentis Menuisiers et Charpentiers

S'adresser à M. BÈS

Chemin de fer de Paris à Orléans

FÊTES DE PAQUES 1924

Trains express supplémentaires de toutes classes le Samedi 19 Avril 1924

- 1° — Entre Paris-Austerlitz (dép. 8 h. 31 et 21 h. 05) et Bordeaux-St-Jean (arr. 17 h. 33 et 6 h. 19).
- 2° — Entre Paris-Austerlitz (dép. 8 h. 31) et Bourges (arr. 12 h. 12).
- 3° — Entre Paris-Austerlitz (dép. 14 h. 38) et Saint-Nazaire (arr. 22 h. 36).
- 4° — Entre Paris-Austerlitz (dép. 19 h. 07) et Toulouse par Montauban (arr. 7 h. 48) avec rame directe pour Capdenac (arr. 6 h. 12).
- 5° — Entre Paris-Austerlitz (dép. 20 h. 32) et Quimper (arr. 7 h. 22) avec rame directe pour le Croisic (arr. 6 h. 53).

La location dans ces trains s'effectue à la gare de Paris-Austerlitz et à celle de Paris-Quai d'Orsay. Les voyageurs munis de billets au départ de Paris-Quai d'Orsay et qui louent leurs places à cette gare ne paient pour cette location que la moitié du tarif soit 1 fr. 50 en 1^{re} et en 2^e classe 0 fr. 75 en 3^e classe.

Facilités de circulation accordées aux ouvriers agricoles

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe du Tarif général est accordée toute l'année et sous réserve d'un parcours simple de 75 kilomètres au minimum, ou taxé sur cette distance, aux ouvriers agricoles se rendant à une gare quelconque du réseau d'Orléans des sections de:

Juvisy à Orléans; Brétigny à Tours; Anneau à Etampes; Etampes à Bellegarde-Quiers; Orléans à Malcherbes; Orléans à Montargis; Or-

léans à Gien; Orléans à Tours; Orléans à Argenton; Tours à Saincaize; Tours à Châteaoux; Tours à Port-de-Piles; Port-de-Piles à Argenton; Châteaoux et Argenton à La Châtre.

Les ouvriers paieront place entière à l'aller, mais lors de leur voyage de retour, qui devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de trois mois, ils seront transportés gratuitement sur présentation d'un certificat délivré par les gares et visé par le Maire de leur commune d'origine et par le Maire de la commune où ils auront été employés, constatant qu'ils sont ouvriers agricoles; la demande de réduction devra être faite à la gare de départ 5 jours au moins à l'avance.

Marché de La Villette

14 avril 1924

ESPÈCES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL. Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			1 ^{re} qual.	2 ^{me} qual.	3 ^e qual.
Bœufs	4.799	600	3,00	3,40	2,50
Vaches					
Taureaux					
Veaux	2.742	102	5,25	5,00	4,50
Moutons	15.678	1.260	4,80	4,50	4,00
Porcs	2.308		6,10	5,90	5,70

OBSERVATIONS. — Vente difficile sur les bœufs et moutons, facile sur les veaux et porcs.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: M. DAROLLE.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :

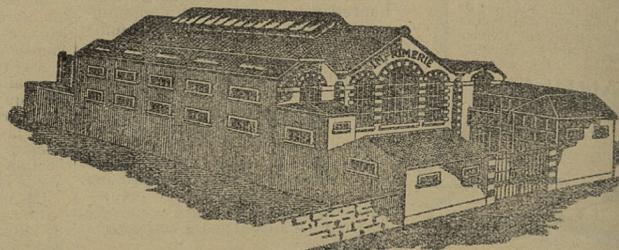
1, Rue des Capucins

ANNEXE :

1, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



HORAIRE DES AUTOBUS

Ligne de Cahors-Castelnau	
Départ de Cahors	17 00
Sept-Ponts	17 15
Le Montat	17 25
Embr. Terry	17 30
Granjouls	17 35
L'Hospitalet	17 40
Pern	17 50
Boyer	18 00
Malmousque	18 10
Vitarelles	18 20
Arrivée à Castelnau	18 30
Ligne de Castelnau-Cazes-Mondenard	
Départ de Castelnau	18 30
Thézels (embr.)	18 40
St-Aureil	18 50
Sauveterre (embr.)	19
Molières-Saux (d°)	19 10
Saux	19 25
Trijouls (embr.)	19 30
Cazillac	19 40
Arrivée à Cazes-Mondenard	20
Ligne de Cahors-Mondenard-Castelnau	
Dép. de Cazes-Mondenard (1)	6 30
Cazillac	6 45
Trijouls	6 50
Saux	7
Molières-Saux (r.)	7 20
Sauveterre	7 30
St-Aureil	7 45
Thézels	7 50
Arrivée à Castelnau	8
Ligne de Castelnau-Cahors	
Départ de Castelnau	8 00
Vitarelles	8 15
Malmousque	8 25
Boyer	8 30
Pern	8 40
L'hospitalet	8 45
Granjouls	8 50
Embr. Terry	8 55
Le Montat	9 00
Sept-Ponts	9 15
Arrivée à Cahors	9 30
Ligne de Cahors-Montcuq-Lauzerte	
Dép. Cahors	6 45 17 15
Embr. r. nat.	6 55 17 25
Em r. Tresp.	7 10 17 40
Le Cluzel	7 15 17 45
Villesèque	7 25 17 55
St-Martial	7 30 18 05
St-Pant.	7 35 18 15
Bagat	7 40 18 20
St-Daunès	7 50 18 30
Montcuq	8 5 18 45
St-Croix	8 15
Lebril	8 20
Caminel	8 25
St-Juliette	8 30
Bouloc	8 35
Auléry	8 45
Arr. Lauzerte	9
Ligne de Cahors à Labastide	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac (poteau)	17 00
Soulomès	17 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30
Ligne de Cahors à Labastide	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac (poteau)	17 00
Soulomès	17 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30
Ligne de Cahors à Labastide	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac (poteau)	17 00
Soulomès	17 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30

Arrivée à Castelnau	9 30
Départ de Castelnau	16 30
Vitarelles	16 45
Malmousque	16 55
Boyer	17
Pern	17 10
L'Hospitalet	17 15
Granjouls	17 20
Terry	17 25
Le Montat	17 30
Sept-Ponts	17 45
Arrivée à Cahors	18
Ligne de Cahors à Lauzerte par Lascabanes	
Départ de Cahors	16 00
Embr. r. Nat.	16 10
Lascabanes	16 50
Quatre-Routes	17 00
Saint-Cyprien	17 05
St-Laurent (M.)	17 15
Montlauzun	17 20
Les Granges	17 25
St-Fort	17 30
Auléry	17 45
Arrivée à Lauzerte (P.)	18
Ligne de Cahors à Labastide	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac (poteau)	17 00
Soulomès	17 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30
Ligne de Cahors à Labastide	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac (poteau)	17 00
Soulomès	17 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30
Ligne de Cahors à Labastide	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac (poteau)	17 00
Soulomès	17 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30

Départ de Sérignac	15 30
Départ de Fioresas	15 35
Arrivée à Puy-l'Evêque	15 50
Départ de Puy-l'Evêque (1)	16 20
Lacapelle-Cab.	16 40
Mauroux	16 55
Montayral	17 15
Fumel	17 30
Arrivée à Libos	17 45
Ligne de Cahors à Limogne	
Départ de Cahors	16 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rosignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concois	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19
Ligne de Cahors à Limogne	
Départ de Cahors	16 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rosignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concois	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19
Ligne de Cahors à Limogne	
Départ de Cahors	16 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rosignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concois	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19
Ligne de Cahors à Limogne	
Départ de Cahors	16 30
Départ d'Arcambal	16 45
Rosignol	17 10
Le Peuplier	17 25
Concois	17 40
Escamps	17 55
Bach	18 15
Varaire	18 30
Arrivée à Limogne	19

Arrivée à Labastide	17 30
Départ de Labastide	18 40
Goudou	18 45
E. de Fontanes	18 50
Carlucef (embr.)	18 55
Le Bastit	19 5
Péchaud	19 10
Gramat (A.)	19 30
St-Médard (D.)	20 25
Lapergue	20 40
Le Pontet	20 50
Mayrinhae	20 55
Boutel	21 05
Bagou (Croix)	21 15
St-Médard (d°)	21 25
St-Jean (d°)	21 35
St-Céré	21 50
Ligne Figeac-Saint-Céré	
Départ de Figeac	16 00
Planioles	16 15
Camburat	16 25
Fons	16 40
Issepts	16 55
Le Bourg	17 15
Lacapelle	17 30
Anglars	17 40
Aynac	18 20
La Geste	18 40
Arrivée à St-Céré	19 00
Ligne de Cahors à Labastide	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac (poteau)	17 00
Soulomès	17 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30
Ligne de Cahors à Labastide	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac (poteau)	17 00
Soulomès	17 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30
Ligne de Cahors à Labastide	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac (poteau)	17 00
Soulomès	17 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30

Ligne de Labastide-Murat à Lacapelle-Marival	
Départ de Labastide	16 15
Goudou	16 20
Fontanes	16 40
Cornouiller	16 55
Quissac	17 05
Espédaillac	17 15
Grèzes	17 25
Livernon	17 35
Arrivée à Assier	17 45
Ligne de Cahors-Gourdon par Cazals	
Départ de Cahors	16 00
Mercuès	16 30
Espère	16 40
Crayssac	17
Rostassac	17 20
Pontcirq	17 30
Canourgues	17 40
Goujonnac	17 55
Frayssinet	18 05
Montcléra	18 30
Cazals	18 50
Salviac	19 05
Pont Carral	19 20
Arrivée à Gourdon	20 15
Ligne Gourdon-Cahors par Cazals	
Départ de Gourdon	6 30
Pont Carral	7 05
Salviac	7 25
Montcléra	8
Frayssinet	8 25
Goujonnac	8 40
Pontcirq	9 20
Rostassac	9 30
Crayssac	9 55
Espère	10 10
Mercuès	10 20
Arrivée à Cahors	10 45
Ligne de Gourdon-Labastide-Murat	
Départ de Gourdon (Poste) (1)	6 00
Curbourset	6 25
Concorès	6 45
Saint-Chamarand	7 00
Frayssinet	7 10
Pont de Vaillac	7 25
Montfaucon	7 40
Labastide-Murat	8 20
Ligne de Cahors à Labastide-Murat	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac (poteau)	17 00
Soulomès	17 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30
Ligne de Cahors à Labastide-Murat	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac (poteau)	17 00
Soulomès	17 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30

Ligne de Cahors à Labastide-Murat	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac (poteau)	17 00
Soulomès	17 05
Arrivée à Labastide-Murat	18 30
Ligne de Cahors à Labastide-Murat	
Départ de Cahors	16 15
Larrouque	16 25
Lamadéleine	16 30
Savanac	16 35
Vers	16 40
Lauzès	16 45
Saint-Cernin	16 50
Caniac	